



## **PRF 2023**

Programme Régional de Formation

**Des structures adhérentes à la  
Convention collective nationale des  
Missions locales et PAIO**

**APPEL A CANDIDATURES**

## **1. Objet de l'appel à candidatures**

Ce cahier des charges a pour objet de sélectionner les organismes qui assureront les nouvelles actions de formation répondant aux besoins des personnels des Missions locales d'Ile-de-France et des structures adhérentes à la Convention collective des Missions locales et PAIO.

Référence de la CCN des missions locales et PAIO (IDCC 2190)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635091>

Les objectifs généraux du Plan Régional de Formation (PRF) sont :

- Actualiser des connaissances,
- Renforcer des compétences et en acquérir de nouvelles,
- Analyser des pratiques professionnelles et des savoir-faire et échanger sur des pratiques,
- Construire une représentation commune sur la place, le rôle et les métiers des Missions locales,
- Acquérir une meilleure compréhension du public jeune.

## **2. Financement du PRF (Plan régional de formation)**

Le PRF est financé par l'OPCO Cohésion sociale (ex Uniformation).

## **3. Contexte**

### **3.1 Les Missions locales**

Créées en 1982, 450 Missions locales couvrent l'ensemble du territoire national. Elles exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ainsi, chaque année, 1,4 million de jeunes sont accompagnés en France.

Les Missions locales accompagnent les projets et les parcours des jeunes en prenant en compte leur situation et leurs attentes et en les traitant dans globalité (emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs).

Les Missions locales peuvent être des associations ou des GIP (Groupements d'intérêt public). Leur financement sont répartis entre l'Etat, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les régions et les départements.

### **3.2 En Ile-de-France**

66 missions locales et 314 antennes sont présentes en Ile-de-France qui représentent 1 800 professionnels, répartis en 14 emplois repères<sup>1</sup> :

- Assistant administratif
- Chargé d'accueil et d'animation
- Assistant de gestion
- Chargé documentation

---

<sup>1</sup> Les emplois repères sont disponibles via la Convention collective nationale des Missions locales (CCN IDCC2190) consultable sur Internet et l'avenant 65 relatif au classement professionnel et rémunération modifiant le titre VI de la Convention Collective Nationale des Missions Locales et PAIO.

[https://www.legifrance.gouv.fr/conv\\_coll/id/KALISCTA000041405455/?idConteneur=KALICONT00005635091](https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALISCTA000041405455/?idConteneur=KALICONT00005635091)

- Assistant de direction
- Chargé d'information et de documentation
- Chargé de relation entreprise
- Assistant financier
- Assistant informatique
- Conseiller en évolution professionnelle
- Chargé de projet
- Responsable secteur
- Directeur

Pour chaque action de formation, le public cible est précisé selon son emploi-repère. Cette grille vous permet de savoir à qui les formations sont destinées.

En 2021 les Missions locales franciliennes ont accompagné et suivi plus de 180 000 jeunes dont 72 000 en premier accueil.

### **3.3 L'ARML**

L'Association régionale des missions locales (ARML) a pour mission d'animer le réseau des Missions locales d'Ile-de-France et de tisser des partenariats avec les acteurs locaux.

Ses financeurs principaux sont la DREETS Ile-de-France (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et le Conseil régional d'Ile-de-France.

#### **Ses principales missions :**

- Mission relation entreprise :

Dynamiser et structurer la relation employeurs des Missions Locales d'Ile-de-France. Dans ce contexte, l'ARML anime un réseau de référents chargés relations entreprise dans les 8 départements Franciliens.

- Mission appel à projets :

Répondre et Accompagner le réseau dans les réponses aux appels à projets visant à faciliter l'insertion des jeunes sur la thématique emploi, santé, logement et mobilité.

- Mission formation

Professionnaliser les personnels du réseau : soit environ 1 800 salariés répartis dans 14 emplois repères.

- Développer et actualiser leurs compétences en lien notamment avec l'actualité législative, juridique et l'évolution des politiques publiques en direction des jeunes.
- Recueillir les besoins de formation auprès du réseau des Missions Locales ;
- Animer un groupe de travail « Besoins en formation, professionnalisation » associant les directrices et directeurs volontaires pour faire remonter les besoins et adapter les formations à ces besoins et attentes ;
- Rencontrer les organismes de formation à l'occasion de bilans de session de formation ;
- Assurer une veille sur les méthodes et outils pédagogiques innovants
- Conduire des projets sur l'évolution et la professionnalisation des conseillers des Missions locales.

- Mission Système d'information
  - Rendre accessible l'accès au système d'information national I Milo et mettre à disposition des requêtes spécifiques validées par le bureau métier en lien avec les besoins de la Région sur le suivi des entrées en emploi, en formation et en apprentissage.
  - Mutualiser les projets SI et assurer l'infogérance du parc informatique des Missions Locales.
  
- Mission veille observatoire :
  - Analyse de données quantitatives et qualitatives
  - Reporting de l'activité, tableaux et suivis statistiques
  - Rédaction de rapports, de documents, d'une newsletter
  - Plaidoyer, opérations et stratégie de communication 360°
  - Mise en valeur des bonnes pratiques du réseau
  
- Mission web communication
  - Animation du groupe de travail communication
  - Partager les pratiques des missions locales franciliennes sur leurs actions de communication.
  
- Mission information orientation, métiers et filières
  - Faire connaître l'offre de formation conventionnée
  - Outiller les professionnels pour mieux connaître et mobiliser cette offre de formation pour les jeunes
  - Apporter un éclairage renouvelé sur ces métiers et filières, au travers notamment de la réalité immersive et de la réalité virtuelle
  - Accompagner les missions locales dans leur prescription de formation en favorisant la rencontre avec des organismes de formation innovants

#### **4. Calendrier et jalons**

Pour chaque action, la proposition retenue, devra ensuite faire l'objet d'un accord de financement. La demande de financement intervient 15 jours avant le début de la formation. La proposition sera étudiée par les membres de la CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) et l'OPCO de la cohésion sociale à l'occasion de la commission qui se réunira au dernier trimestre 2022.

Les organismes de formation retenus seront contactés pour finaliser les dates de programmation des actions de formations pour l'année 2023.

Les organismes et actions de formation non retenus seront informés par mail en janvier 2023.

Un catalogue sera diffusé en décembre 2022 comprenant toutes les actions de formation du PRF et de la branche.

La communication auprès du réseau des Missions Locales sera réalisée par l'ARML au travers de l'animation des groupes de travail associant les directeurs des Missions locales et sur son site « Odyssée ».

## 5. Critères et modalités de sélection des organismes de formation et des offres de formation

Tous les organismes de formation répondant à cet appel à candidatures doivent être référencés dans « Qualiopi » :

### Certification « Qualiopi »

Rappel : A compter du 1er janvier 2022, tout prestataire de formation sollicitant un financement public ou mutualisé devra obligatoirement être certifié « Qualiopi ».

### Prestataires : comment se faire certifier ?

La certification est délivrée par les organismes et instances accrédités ou en cours d'accréditation par le Cofrac (Comité français d'accréditation). Une liste reprenant tous ces organismes est mise à jour régulièrement est disponible sur le site du ministère du travail, à consulter directement ici.

La sélection des propositions sera assurée par un comité de sélection, composé de directeurs de Missions locales, qui se réunira en août 2022.

Elle se réalisera selon les critères de pondération suivants :

#### • La proposition financière : 35 points

Vous trouverez à ce titre un modèle de devis joint à l'envoi du cahier des charges, au format « docx ». Ce modèle doit impérativement et exclusivement être utilisé sous peine de voir la proposition écartée.

#### • L'offre pédagogique : 35 points

Comprenant : le programme de l'action détaillé, la pertinence des modalités, méthodes et outils pédagogiques, les objectifs, supports pédagogiques, la pertinence des indicateurs d'évaluation des apprentissages.

L'organisme s'engage à fournir les supports de cours et un bilan global de formation, qui comprendra une évaluation des acquis, un résumé des échanges du groupe, un mémo récapitulatif de préconisations (pour diffusion) et éventuellement les besoins complémentaires des participants.

#### • La pertinence du candidat : 20 points

Comprenant : la pertinence des CV par rapport à l'action, l'expérience en lien avec le réseau jeune, la compétence et expérience de l'organisme sur le thème candidaté, la pérennité de l'organisme.

#### • La formalisation de la réponse : 10 points.

**Vous trouverez à ce titre un modèle de devis joint à l'envoi du cahier des charges, au format « docx ». La réponse doit impérativement, être présentée par actions sur le modèle joint. De ce fait, si une proposition regroupe plusieurs actions, chaque action doit faire l'objet d'une réponse complète comportant l'ensemble des éléments demandés. Ce modèle doit impérativement et exclusivement être utilisé sous peine de voir la proposition écartée.**

## 6. Contact

Pour toutes les questions relatives à ce cahier des charges, vous pouvez contacter :

Valentin SACCOW, Chargé de Projets Formation

Tél : 07 64 61 12 04

Email : [v.saccow@arml-idf.org](mailto:v.saccow@arml-idf.org)

## 7. Réponses

Les réponses sont à adresser impérativement et sous peine de voir la proposition écartée :

- **par email** à : Valentin SACCOW, [v.saccow@arml-idf.org](mailto:v.saccow@arml-idf.org)  
Copie : Tatiana AYME, [t.ayme@arml-idf.org](mailto:t.ayme@arml-idf.org)
- **Et par courrier postal non recommandé à :**

**ARML Ile-de-France  
A l'attention de Valentin SACCOW  
140 rue de Chevaleret  
75013 Paris**

**Au plus tard le vendredi 05 août 2022 à 17h**

## Table des matières

<b>LE PRF EST ORGANISE EN 4 AXES .....</b>	<b>8</b>
<b>AXE CONSEIL EN INSERTION .....</b>	<b>9</b>
<b>Initiation au développement de compétences psychosociales pour favoriser l'insertion et la prévention de risques de santé publique .....</b>	<b>10</b>
<b>Concevoir et animer des ateliers de développement de compétences psychosociales .....</b>	<b>12</b>
<b>Droit des ressortissants étrangers .....</b>	<b>14</b>
<b>Les mineurs et jeunes majeurs non accompagnés : comprendre pour mieux accompagner .....</b>	<b>16</b>
<b>AXE TECHNIQUE.....</b>	<b>20</b>
<b>Mieux communiquer avec la méthode du « DISC » .....</b>	<b>21</b>

# LE PRF EST ORGANISE EN 4 AXES :

## Conseil en insertion

Les actions de formation conduites dans le cadre de cet axe doivent conduire à la maîtrise des compétences suivantes :

- Recevoir le public en entretien
- Etablir un diagnostic individuel sur la situation du public reçu
- Informer et aider à l'orientation du public cible
- Être référent sur un domaine spécifique
- Accompagner à l'élaboration du parcours d'insertion
- Accompagner le public en individuel et en collectif
- Être en capacité d'assurer des animations collectives

## Entreprise

Les actions de formation conduites dans le cadre de cet axe doivent conduire à la maîtrise des compétences suivantes :

- Engager des relations avec l'entreprise au bénéfice du jeune
- Professionnaliser la relation avec les entreprises du territoire : se faire connaître et reconnaître par elles
- Développer une relation partenariale avec les entreprises du territoire et tisser des relations de partenariat avec elles
- Accompagner le jeune vers l'emploi
- Mettre en place un réseau de parrainage

## Maîtriser les outils techniques

Les actions de formation conduites dans le cadre de cet axe doivent conduire à la maîtrise des compétences suivantes :

- Maîtriser les outils techniques utiles à la gestion de leur travail

## Management

Les actions de formation conduites dans le cadre de cet axe doivent conduire à la maîtrise des compétences suivantes :

- Piloter la Mission locale
- Animer et coordonner une équipe et sa Mission locale
- Evaluer le personnel
- Piloter les politiques de ressources humaines
- Concevoir et piloter des projets



## AXE CONSEIL EN INSERTION

Les actions de formation conduites dans le cadre de cet axe doivent conduire à la maîtrise des compétences suivantes :

- Recevoir le public en entretien
- Etablir un diagnostic individuel sur la situation du public reçu
- Informer et aider à l'orientation du public cible
- Être référent sur un domaine spécifique
- Accompagner à l'élaboration du parcours d'insertion
- Accompagner le public en individuel et en collectif
- Être en capacité d'assurer des animations collectives

### **Nouvelles actions retenues pour 2023 :**

- Initiation au développement de compétences psychosociales pour favoriser l'insertion et la prévention de risques de santé publique
- Concevoir et animer des ateliers de développement de compétences psychosociales.
- Droit des ressortissants étrangers
- Les mineurs et jeunes majeurs non accompagnés : comprendre pour mieux accompagner
- Repérer les troubles « Dys »

# Initiation au développement de compétences psychosociales pour favoriser l'insertion et la prévention de risques de santé publique

**DUREE** : 2 jours

**TYPE** : Présentiel ou distanciel

## **PUBLIC CIBLE :**

- Référent santé
- Référent handicap
- Conseiller
- Chargé de projets
- Chargé d'accueil

## **OBJECTIFS DE FORMATION :**

- Favoriser le bien-être physique et psychique des personnes accompagnées
- Faciliter l'insertion sociale ou socioprofessionnelle
- Favoriser l'épanouissement personnel
- Identifier, alerter et accompagner sur les dangers pour la santé des personnes accompagnées
- Faire le lien entre les compétences psychosociales et les risques liés aux axes suivants : troubles du sommeil, de la malnutrition et de troubles alimentaires, ainsi que de l'hygiène

## **CONTENUS :**

- Compétences sociales : communication verbale et non verbale, empathie, capacité de résistance et de négociation, compétence de coopération, compétences de plaider.
- Compétences cognitives : prise de décision, pensée critique et auto-évaluation.
- Compétences émotionnelles : régulation émotionnelle, gestion du stress, auto-évaluation et auto-régulation.
- Comment mobiliser ses compétences pour favoriser l'insertion
- Echanges de pratiques.
- Les principaux risques liés aux troubles alimentaires/malnutrition, les troubles du sommeil et les problèmes d'hygiène
- Faire le lien entre les compétences psychosociales et les risques liés aux axes suivants : troubles du sommeil, de la malnutrition et de troubles alimentaires, ainsi que de l'hygiène

## **MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Favoriser la réflexion, l'analyse d'une situation, l'élaboration de solutions concrètes à partir :

- D'apports théoriques et méthodologiques
- Des études de cas, mises en situation en lien avec les expériences des participants
- Une mise en situation, ou jeu de rôle dans la réponse serait appréciée.

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Méthodes pédagogiques tels que jeux de rôles, mises en situation, partages d'expériences, études de cas et autres techniques d'animation favorisant la cohésion de groupe seraient appréciés.

**INDICATEUR DE MESURE :**

Indiquer quels sont les moyens permettant d'apprécier :

- L'atteinte des objectifs par le participant mis en place par l'organisme de formation.
- L'efficacité de la formation décrite en démarches observables.

Comment sont évalués :

- Le transfert des acquis de la formation au poste de travail.
- Les compétences acquises par le collaborateur.

**EVALUATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant pendant l'action de formation.

**SUIVI POST FORMATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant après l'action de formation mis en place par l'organisme de formation.

**SUPPORT PEDAGOGIQUE :**

Indiquer les supports qui seront remis aux participants.

# Concevoir et animer des ateliers de développement de compétences psychosociales

**DUREE** : 2 jours

**TYPE** : Présentiel

**PUBLIC CIBLE** :

- Référent santé
- Référent handicap
- Conseiller
- Chargé de projet

**PRÉ-REQUIS** :

- Avoir suivi la formation : Initiation au développement de compétences psychosociales pour favoriser l'insertion et la prévention de risques de santé publique

**OBJECTIFS DE FORMATION** :

- Approfondir les informations sur les compétences psychosociales
- Capacité à concevoir des ateliers de développement compétences psychosociales
- Capacité à animer des ateliers de développement compétences psychosociales

**CONTENUS** :

- Rappel sur les notions de compétences psychosociales
- Approfondir les informations sur les compétences psychosociales
- Savoir initier une démarche projet
- Explication des caractéristiques de l'animation d'un atelier (posture, discours, principe, démarche, etc.)
- Préparation d'un atelier : technique et outils d'animation, contenu pédagogique et son déroulé, etc.
- Echanges de pratiques

**MODALITES PEDAGOGIQUES** :

Favoriser la réflexion, l'analyse d'une situation, l'élaboration de solutions concrètes à partir :

- D'apports théoriques et méthodologiques
- Des études de cas, mises en situation en lien avec les expériences des participants
- Des échanges de pratiques entre pairs
- Une étude de cas détaillée dans la réponse serait un plus

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Méthodes pédagogiques tels que jeux de rôles, mises en situation, partages d'expériences, études de cas et autres techniques d'animation favorisant la cohésion de groupe seraient appréciés.

**INDICATEUR DE MESURE :**

Indiquer quels sont les moyens permettant d'apprécier :

- L'atteinte des objectifs par le participant mis en place par l'organisme de formation.
- L'efficacité de la formation décrite en démarches observables.

Comment sont évalués :

- Le transfert des acquis de la formation au poste de travail.
- Les compétences acquises par le collaborateur.

**EVALUATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant pendant l'action de formation.

**SUIVI POST FORMATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant après l'action de formation mis en place par l'organisme de formation.

**SUPPORT PEDAGOGIQUE :**

Indiquer les supports qui seront remis aux participants.

# Droit des ressortissants étrangers

**DUREE** : 2 jours + 1 jour en format ateliers

**TYPE** : Hybride

**PUBLIC CIBLE** :

- Référent de la thématique
- Conseiller
- Chargé de projets
- Chargé d'accueil

**PRÉ-REQUIS** :

- Avoir suivi la formation : Droit des étrangers et de la nationalité

**OBJECTIFS DE FORMATION** :

- Connaître les aspects légaux et ses évolutions
- Accompagner davantage les personnes de nationalités étrangères

**CONTENUS** :

- Les fondamentaux du droit des mineurs en défaut d'accompagnement et l'accessibilité à la majorité et ses conséquences
- L'accès au séjour des jeunes de 16 à 25 ans
- La protection sociale des jeunes de 16 à 25 ans
- L'accès à l'emploi des 16 à 25 ans
- Echanges de pratiques, veille juridique

**MODALITES PEDAGOGIQUES** :

Favoriser la réflexion, l'analyse d'une situation, l'élaboration de solutions concrètes à partir :

- D'apports théoriques et méthodologiques
- Des études de cas, mises en situation en lien avec les expériences des participants
- Des échanges de pratiques entre pairs
- Une étude de cas détaillée dans la réponse serait un plus

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Méthodes pédagogiques tels que jeux de rôles, mises en situation, partages d'expériences, études de cas et autres techniques d'animation favorisant la cohésion de groupe seraient appréciés.

**INDICATEUR DE MESURE :**

Indiquer quels sont les moyens permettant d'apprécier :

- L'atteinte des objectifs par le participant mis en place par l'organisme de formation.
- L'efficacité de la formation décrite en démarches observables.

Comment sont évalués :

- Le transfert des acquis de la formation au poste de travail.
- Les compétences acquises par le collaborateur.

**EVALUATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant pendant l'action de formation.

**SUIVI POST FORMATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant après l'action de formation mis en place par l'organisme de formation.

**SUPPORT PEDAGOGIQUE :**

Indiquer les supports qui seront remis aux participants.

# Les mineurs et jeunes majeurs non accompagnés : comprendre pour mieux accompagner

**DUREE** : 2 jours

**TYPE** : Présentiel ou distanciel

**PUBLIC CIBLE :**

- Référent de la thématique
- Conseiller
- Chargé de projets
- Chargé d'accueil

**PRÉ-REQUIS :**

- Avoir suivi la formation : Droit des étrangers et de la nationalité et Droit des ressortissants

**OBJECTIFS DE FORMATION :**

- Adapter les pratiques de la prise en charge spécifique des mineurs et jeunes majeurs isolés
- Être informé au niveau juridique, sociale et psychologique
- Repérer les risques au niveau professionnel et au niveau des politiques sociales

**CONTENUS :**

- Rappel des fondamentaux du droit des mineurs en défaut d'accompagnement et l'accessibilité à la majorité et ses conséquences
- Connaître le cadre légal et dispositif de soutien de l'Aide sociale à l'enfance
- Comprendre le particularisme des jeunes mineurs et majeurs isolés
- Connaître les mesures d'accès à la formation professionnelle, et à l'emploi, et d'octroi d'autorisation de travail
- Approfondir les pratiques d'accompagnement en insertion sociale de ces jeunes étrangers isolés

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Favoriser la réflexion, l'analyse d'une situation, l'élaboration de solutions concrètes à partir :

- D'apports théoriques et méthodologiques
- Des études de cas, mises en situation en lien avec les expériences des participants
- Des échanges de pratiques entre pairs
- Une étude de cas détaillée dans la réponse serait un plus



**MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Méthodes pédagogiques tels que jeux de rôles, mises en situation, partages d'expériences, études de cas et autres techniques d'animation favorisant la cohésion de groupe seraient appréciés.

**INDICATEUR DE MESURE :**

Indiquer quels sont les moyens permettant d'apprécier :

- L'atteinte des objectifs par le participant mis en place par l'organisme de formation.
- L'efficacité de la formation décrite en démarches observables.

Comment sont évalués :

- Le transfert des acquis de la formation au poste de travail.
- Les compétences acquises par le collaborateur.

**EVALUATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant pendant l'action de formation.

**SUIVI POST FORMATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant après l'action de formation mis en place par l'organisme de formation.

**SUPPORT PEDAGOGIQUE :**

Indiquer les supports qui seront remis aux participants.

# Repérer les troubles « Dys »

**DUREE** : 2 jours

**TYPE** : distanciel

**PUBLIC CIBLE** :

- Référent santé
- Conseiller
- Chargé de projets

**OBJECTIFS DE FORMATION** :

- Développer ses connaissances sur les TSLA - troubles spécifiques des langages apprentissages, définitions, description.
- Dresser une cartographie des différents acteurs, partenaires, structures relais intervenant sur ce champ (orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthoptistes.)

**CONTENUS** :

- Les différents troubles « Dys » : les connaître et les repérer :
  - Dyslexie
  - Dysorthographe
  - Dysgraphie
  - Dyspraxie
  - Dyscalculie
  - Les troubles d'attention avec ou sans hyperactivité
- Les repérer et les orienter :
  - Les différents plans d'accompagnement
  - Les structures relais
  - Les associations spécialisées

**MODALITES PEDAGOGIQUES** :

Favoriser la réflexion, l'analyse d'une situation, l'élaboration de solutions concrètes à partir :

- D'apports théoriques et méthodologiques
- Des études de cas, mises en situation en lien avec les expériences des participants
- Des échanges de pratiques entre pairs
- Une étude de cas détaillée dans la réponse serait un plus

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Méthodes pédagogiques tels que jeux de rôles, mises en situation, partages d'expériences, études de cas et autres techniques d'animation favorisant la cohésion de groupe seraient appréciés.

**INDICATEUR DE MESURE :**

Indiquer quels sont les moyens permettant d'apprécier :

- L'atteinte des objectifs par le participant mis en place par l'organisme de formation.
- L'efficacité de la formation décrite en démarches observables.

Comment sont évalués :

- Le transfert des acquis de la formation au poste de travail.
- Les compétences acquises par le collaborateur.

**EVALUATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant pendant l'action de formation.

**SUIVI POST FORMATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant après l'action de formation mis en place par l'organisme de formation.

**SUPPORT PEDAGOGIQUE :**

Indiquer les supports qui seront remis aux participants.

## AXE TECHNIQUE

Les actions de formation conduites dans le cadre de cet axe « Technique » doivent conduire à la maîtrise des compétences suivantes :

- Maîtriser les outils et savoir techniques utiles à la gestion et mise en œuvre de leur travail

### **Nouvelle action retenue pour 2023 :**

- Mieux communiquer avec la méthode du « DISC »

# Mieux communiquer avec la méthode du « DISC »

**DUREE :** 2 jours

**TYPE :** Présentiel ou distanciel

**PUBLIC CIBLE :**

- Directeur
- Manager
- Conseillers
- Chargé de projets
- Chargé d'accueil

**OBJECTIFS DE FORMATION :**

- Reconnaître les facteurs de motivation
- Reconnaître les profils comportementaux
- Adapter la forme pour mieux se faire entendre
- Appliquer la méthodologie d'analyse d'un profil « DISC »

**CONTENUS :**

- Les moteurs de comportements
- Les enjeux des outils DISC en milieu professionnel
- Les forces motrices pour entretenir le mouvement
- L'analyse et la restitution du profil au répondant
- Proposer un mode d'action adapté à son interlocuteur

**MODALITES PEDAGOGIQUES :**

Favoriser la réflexion, l'analyse d'une situation, l'élaboration de solutions concrètes à partir :

- D'apports théoriques et méthodologiques
- Des études de cas, mises en situation en lien avec les expériences des participants
- Des échanges de pratiques entre pairs
- Une étude de cas détaillée dans la réponse serait un plus

**MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Méthodes pédagogiques tels que jeux de rôles, mises en situation, partages d'expériences, études de cas et autres techniques d'animation favorisant la cohésion de groupe seraient appréciés.

**INDICATEUR DE MESURE :**

Indiquer quels sont les moyens permettant d'apprécier :

- L'atteinte des objectifs par le participant mis en place par l'organisme de formation.
- L'efficacité de la formation décrite en démarches observables.

Comment sont évalués :

- Le transfert des acquis de la formation au poste de travail.
- Les compétences acquises par le collaborateur.

**EVALUATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant pendant l'action de formation.

**SUIVI POST FORMATION :**

Indiquer quelles sont les conditions et quels sont les modes de suivi du participant après l'action de formation mis en place par l'organisme de formation.

**SUPPORT PEDAGOGIQUE :**

Indiquer les supports qui seront remis aux participants.